



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 16 mai 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 26 mai 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

**Délibération n°21**

**Rapporteur : M. Jamel BOUCHEHAM**

**Objet : Carte Loisirs Multipass – Soutien à la pratique d'activités culturelles, de Loisirs ou sportives**

La Ville d'Ugine propose depuis plusieurs années la « Carte Multipass » et la « Carte Loisirs » afin que les enfants et jeunes ugiinois puissent bénéficier de diverses réductions ou prestations dans le cadre d'activités culturelles, de loisirs ou sportives.

Depuis 2021, une carte unique, la carte Loisirs Multipass, est proposée pour les Ugiinois de 3 à 17 ans.

Il est proposé d'approuver la reconduction de cette dernière pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 selon les modalités ci-dessous :

<b>Carte Loisirs Multipass</b>
Destinée aux enfants ugiinois de 3 ans à 17 ans
Tarif unique = 2 €
<p><b>Permet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès libre et gratuit à l'Espace Jeunesse et à certaines activités de ce dernier (selon catégorie), à partir de 11 ans ;</li> <li>• L'accès aux bassins du Centre Nautique Atlantis à tarif réduit, ainsi qu'une entrée offerte ;</li> <li>• L'accès aux cinémas Chantecler, Dôme et Gambetta à tarif réduit, ainsi qu'une entrée offerte.</li> <li>• L'adhésion offerte aux médiathèques d'Ugine et d'Albertville.</li> <li>• Une participation de la Ville d'Ugine, pour soutenir la pratique culturelle et sportive, d'un montant de 30€ maximum par an et par enfant, sur une cotisation annuelle d'une association ou d'une structure d'Ugine.</li> <li>• Un accès à certains événements proposés par la Ville d'Ugine et annoncés sous le label « Loisirs Multipass ».</li> <li>• Un accès à certains événements et activités, à tarifs réduits, proposés à la Halle Olympique – Arlysère.</li> </ul>

Concernant le soutien de la Ville d'Ugine à la pratique d'activités culturelles, de loisirs ou sportives, il convient d'en préciser les conditions d'accès :

- Etre inscrit(e), à l'année, dans une association ou un équipement culturel d'Ugine,
- Être inscrit au collège et être domicilié(e) à Ugine à la date de l'inscription,
- La participation communale est limitée à 30€ maximum par an et par enfant ou jeune, pour l'inscription à une activité,
- Pour bénéficier de ce soutien, le jeune doit présenter à l'association ou à l'équipement :
  - La Carte Loisirs Multipass, délivrée et encaissée :
    - Au Centre socioculturel Eclat de Vie pour les enfants jusqu'en CM2
    - A l'Espace Jeunesse pour les jeunes du collège à 17 ans

Il conviendra que l'association ou l'équipement d'Ugine, appliquant cette déduction, poinçonne la carte Loisirs Multipass dans le cadre réservé à cet effet.

Cette participation communale sera alors déduite par l'association de la cotisation annuelle payée par l'enfant ou le jeune.

L'association ou la structure transmettra à la Ville d'Ugine un état détaillé des « déductions » de cotisations accordées (nom, prénom, adresse, date de naissance de l'adhérent(e), établissement scolaire fréquenté, coût de l'activité pratiquée, montant de la participation municipale), au plus tard le 10 novembre 2023.

La Ville d'Ugine versera une subvention équivalente aux réductions accordées à chaque association et structure concernée sur la base de cet état.

Concernant le soutien aux tarifs des entrées du cinéma et de la piscine, il convient d'en préciser les conditions d'accès :

- L'enfant ou le jeune devra se présenter obligatoirement, dans l'un de ces équipements, muni de sa carte Loisirs Multipass pour bénéficier du tarif réduit et d'une entrée gratuite et de l'adhésion offerte à la médiathèque,
- La déduction sera alors déduite par l'équipement du tarif d'entrée en vigueur,
- L'équipement transmettra à la Ville d'Ugine une facture détaillée des entrées gratuites distribuées et des déductions accordées dans l'année pour paiement.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Approuve les modalités de reconduction de la Carte Loisirs Multipass comme indiqué ci-dessus.***

***- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522\_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

